

## **Domaine Communal - Fort de Planoise - Bail emphytéotique au profit du Comité des Amis d'Emmaüs de Besançon**

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1976, la Ville de Besançon avait mis gratuitement à la disposition de l'Association des Amis d'Emmaüs le Fort de Planoise pour y entreposer divers matériaux.

Puis, l'association a envisagé de créer une petite communauté hébergée sur place au Fort de Planoise. Pour permettre à celle-ci d'aménager les lieux (salles d'hébergement, ateliers), la Ville lui a consenti une location de 20 ans à compter du 1<sup>er</sup> juin 1981 (délibération du Conseil Municipal du 22 mai 1981 ; bail des 1<sup>er</sup> et 5 avril 1982), moyennant un loyer symbolique.

Aujourd'hui, il s'agit de pérenniser l'installation de cette communauté sur le site, par l'octroi d'un bail emphytéotique aux conditions suivantes :

- désignation des lieux : le Fort de Planoise proprement dit, à l'exclusion des constructions et fortifications extérieures au Fort,
- durée : 99 ans à compter du 1<sup>er</sup> avril 1995,
- loyer : loyer annuel de 100 F, indexé tous les trois ans en fonction des variations de l'indice INSEE du coût de la construction (indice de base : 3<sup>ème</sup> trimestre 1994).

Le Conseil Municipal est invité à adopter ces propositions, et en conséquence à autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.